

Nous vous rappelons que, pour toute question, vous pouvez nous contacter par téléphone (03 22 82 84 70) ou par école directe. Notez cependant que le lycée sera fermé du 12 juillet 12h00 au 21 août 9h00.

➤ VENDREDI 30 AOÛT 2024

Rentrée des Secondes Générales et technologiques – Secondes Professionnelles

	Accueil des apprenants entrant en seconde						
Secondes générales et technologiques Secondes professionnelles	10h00	→	12h00	Repas Offert	13h30	→	16h30
Les apprenants des autres classes	Non concernés par cette journée						

➤ LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024

2ème jour de rentrée pour les 2^{ndes} + Rentrée des Premières et Terminales

	Rentrée avec les professeurs principaux	Repas	Début des cours au plus tôt selon l'emploi du temps	Fin des cours en fonction de l'emploi du temps
Secondes Générales et technologiques Secondes Professionnelles	De 10h00 à 11h30		12h50	→
Premières Générales et STMG Premières Professionnelles	De 09h30 à 11h55		13h45	→
Terminales Générales et STMG Terminales Professionnelles	De 10h30 à 12h30		13h45	→

➤ LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024

Rentrée des BTS1 et BTS2 voie scolaire

	Rentrée avec les professeurs principaux	Repas	Début des cours au plus tôt selon l'emploi du temps	Fin des cours en fonction de l'emploi du temps
BTS 1 ^{ère} année voie scolaire BTS 2 ^{ème} année voie scolaire	De 10h30 à 12h30		13h45	→

1- LE CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Vacances de Toussaint : du vendredi 18 octobre au soir au lundi 4 novembre au matin

Armistice 14-18 : lundi 11 novembre

Vacances de Noël : du vendredi 20 décembre au soir au lundi 6 janvier au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 7 février au soir au lundi 24 février au matin

Lundi de Pâques : lundi 21 avril

Vacances de printemps : du vendredi 04 avril au soir au mardi 22 avril au matin

Fête du travail : jeudi 1^{er} mai (pas de pont)

Pont du 8 mai : du mercredi 7 mai au soir au lundi 12 mai au matin

Pont de l'ascension : du mercredi 28 mai au soir au lundi 2 juin au matin

Lundi de Pentecôte : lundi 9 juin

2- LES REUNIONS D'ACCUEIL DES PARENTS

Une réunion est organisée en début d'année entre le professeur principal et les familles afin de permettre un échange sur les méthodes de travail, les objectifs de l'année et la découverte du fonctionnement du lycée pour les familles des apprenants nouvellement arrivés. Ces réunions se dérouleront selon le planning suivant, **votre présence y est fortement recommandée** :

CLASSES	DATES
2ndes Professionnelles MRC	<i>Vendredi 30 août 2024 de 17h30 à 19h30</i>
2ndes 1, 2, 3 1 ^{ère} professionnelles Terminales générales, technologiques et professionnelles	<i>Vendredi 6 septembre 2024 de 17h30 à 19h30</i>
2ndes 4, 5, 6 1ères générales, technologiques	<i>Vendredi 13 septembre 2024 de 17h30 à 19h30</i>

3- LES PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE 2024-2025 (P.F.M.P)

2ndes MRC (Métiers de la Relation Client)	Du 25 novembre au 14 décembre 2024 Du 17 mars au 05 avril 2025
1ères Métiers du Commerce et de la Vente options A et B	Du 06 janvier au 1 ^{er} février 2025 Du 28 avril au 28 mai 2025
Terminales Métiers du Commerce et de la Vente options A et B	Du 04 novembre au 23 novembre 2024 Du 24 février au 15 mars 2025
BTS1 voie scolaire	Du 02 décembre au 20 décembre 2024 Du 19 mai au 21 juin 2025
BTS2 voie scolaire	Du 23 septembre au 18 octobre 2024 Du 20 janvier au 07 février 2025

4- INFORMATIONS DIVERSES

LA DISTRIBUTION DES LIVRES

Elle concerne les apprenants dont la famille a opté pour l'achat des ouvrages auprès de l'ARBS. Nous vous rappelons que vous devez pour cela vous inscrire sur le site de l'ARBS (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires : www.arbs.com).

Le mardi 27 août de 8h à 18h sans interruption : retrait des manuels pour tous les apprenants.

La distribution pour les apprenants n'ayant pas pu venir le 27 août aura lieu sur une permanence le mardi 03 septembre de 12h à 13h30.

Le jour de la distribution, votre enfant doit impérativement être en possession

soit de sa carte Génération #HDF délivrée par le Conseil Régional

soit d'un chèque de caution

de 100 € pour les 2^{ndes} GT, 2^{ndes} Professionnelle,

de 55 € pour les autres classes.

(Ce chèque sera détruit par l'ARBS dès que vous lui aurez présenté la carte génération # HDF ou la carte Picardie Cursus)

LOCATION D'UN CASIER

Les apprenants qui le souhaitent peuvent disposer d'un casier pour l'année scolaire. Le coût de la location est de 27 euros. Pour l'obtenir il faut venir le jour de la remise des livres le mardi 27 août entre 8h et 16h pour le louer et obtenir le numéro, la clé, le cadenas correspondants. Le montant sera notifié sur la facturation. En fonction du nombre de casiers restant disponibles, une permanence sera assurée au bureau de la vie scolaire le lundi 2 septembre de 08h à 10h.

Le casier est personnel et ne peut pas être partagé avec un autre apprenant. Les cadenas personnels sont interdits.

S'agissant d'une mise à disposition de casier, les biens déposés sont sous la responsabilité de l'élève. La responsabilité civile de l'établissement ne peut en aucun cas être mise en cause pour perte ou vol. Il est interdit de déposer des affaires de valeur dans les casiers.

La clé + cadenas doit impérativement être rendue en fin d'année scolaire et au plus tard le 10 juillet. A défaut la non-restitution sera facturée 10 €.

LES FOURNITURES SCOLAIRES (pour les apprenants de la seconde à la terminale)

Il n'y a pas de liste définie de fournitures scolaires, chaque enseignant détaillera ce qu'il souhaite pour sa discipline la semaine de rentrée. En revanche il sera indispensable que chaque élève soit en possession courant septembre de :

- Une **calculatrice**. Pour les apprenants des séries générales et technologiques, professionnelles une commande groupée de calculatrices conformes à la réglementation pour les examens sera effectuée au sein de l'établissement à la rentrée.
- Une **paire d'écouteurs filaire avec prise mini-jack** (pas d'USB) obligatoire pour tous les apprenants du lycée.
- Une **blouse en coton** obligatoire pour les apprenants de 2^{nde} générale et spécialité de physique/chimie et SVT de 1^{ère} et Terminale générale.
- Une **raquette de tennis de table** sera à prévoir en fonction du menu choisi en EPS à la rentrée.

JOURNÉE CONTINUE : les horaires sont les suivants du lundi au vendredi

8h00 à 17h40 du lundi au jeudi et de 8h00 à 16h45 le vendredi (horaire affiné en fonction de l'emploi du temps)

9h50 à 10h05 : pause du matin

14h40 à 14h55 : pause de l'après midi

Chaque élève disposera **d'au moins 55 minutes pour déjeuner**

ECOLE DIRECTE (ED*)

Le service Ecole Directe remplace totalement la communication par courriers postaux. Les codes d'accès ED* fournis lors de l'entrée de votre enfant dans notre établissement sont valables durant toute sa scolarité au lycée.

Si vous disposez de plusieurs compte ED*, vous pouvez les associer (exemple : enfants dans des établissements différents, compte ED* professionnel (professeur ou personnel OGEC) et compte parents...)

Les nouveaux apprenants se verront remettre leur code ED* par le professeur principal le jour de la rentrée.

Attention les comptes ED* parents et enfants sont distincts, les informations qui y figurent et qui y sont publiées sont différentes.

Utilisation des outils numériques personnels des apprenants (Bring Your Own Device = BYOD)

Avec l'accord de l'enseignant et dans un cadre défini, les apprenants peuvent être amenés à utiliser leur propre matériel numérique (Ordinateur, tablette, smartphone...) en classe. Vous avez signé en ce sens une charte lors de l'inscription ou la réinscription.

LES CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Les certificats seront disponibles et imprimables via école directe (espace documents administratifs) courant de la semaine de rentrée.

LA RESTAURATION :

2 possibilités pour se restaurer : Au 12 (self traditionnel) et Sacré-Cafet (cafétéria, restauration rapide)

Les externes

Ils peuvent déjeuner dans l'établissement quand ils le souhaitent et choisir pour chaque repas leur formule.

Le règlement s'effectue au moyen de la carte scolaire. Le rechargement des cartes se fait **en ligne sur Ecole directe** (par carte de paiement) à défaut **auprès de la comptabilité familles** tous les matins (paiement par chèque, en espèces).

Attention il est nécessaire que le compte de restauration soit toujours positif. Merci de le créditer avant tout passage au self ou à la cafétéria.

La demi-pension totale ou partielle :

La demi-pension partielle donne la possibilité de choisir 2, 3 ou 4 repas par semaine.

La demi-pension à 5 jours reste évidemment possible.

Les demandes de changement de régime **devront être effectuées via un écrit (mel ED* ou papier) auprès du secrétariat apprenants pour le 11 septembre 12h00. Aucun changement ne sera accepté au-delà de cette date.**